



Nouveau bulletin d'informations
Décembre 2009
Site Internet : www.acanor.org

Joyeux Noël & Bonne Année



Le président et tous les membres du Conseil d'administration de l'ACANOR sont heureux de vous souhaiter un joyeux Noël et formulent pour vous, votre organisation et votre famille les meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur pour cette nouvelle année 20 10 !

Sommaire

Nouvelles de l'ACANOR :

- Adhésions
 - Situation des adhérents
 - Pour ceux qui désirent adhérer
- Conseil d'Administration
- Assemblée Générale

Nouvelles de nos Partenaires

- IFAN
 - AG de Genève

- 36^{ème} assemblée générale
- Actualités
- AFNOR
 - Généralités
 - Assemblée Générale extraordinaire
 - Club des Adhérents
- UTE
 - UTE-Enseignement
- SYNAMAP

Normes & Actualité :

- ENERGIE
 - La norme NF EN 15376-1
- EAU
 - Loi 2006-1172 – 30/12/2006
 - Consommation d'eau potable en France
 - Prix de l'eau potable
 - Qualité de l'eau potable
 - Arrêté du 21 août 2008 – Récupération des eaux de pluie

: Agendas

Nouvelles de l'ACANOR

Adhésions

1. Situation des Adhérents :

Le Bureau qui s'est tenu le matin du 13 novembre 2009 a examiné le fichier des membres qui compte différentes catégories et le Conseil d'Administration a pris ensuite un certain nombre de décisions.

D'abord, de relancer certains adhérents qui ont probablement oublié de renouveler leur cotisation, puis d'épurer le fichier actuel et de fixer les dates et modalités pour l'appel à cotisation pour les nouveaux adhérents.

Suite à ces décisions le fichier des membres fait ressortir la situation suivante :

Total des « membres » : **199**
se répartissant ainsi :

Adhérents Société et individuels cotisants	:	82
Adhérents bénéficiant de la cotisation société	:	48
Adhérents pour services rendus	:	29
Adhérents de droit conformément aux statuts	:	2
Adhérents sympathisants	:	38

2. Pour ceux qui désirent adhérer :

Ils trouveront sur notre site Internet www.acanor.org accessible à tout internaute, le bulletin d'adhésion à télécharger avec le barème des cotisations, et nous nous permettons de rappeler que ce barème est inchangé depuis 2008.

Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 novembre 2009 dans les locaux de l'Etablissement C3 du groupe CLEMESSY à Mulhouse un certain nombre de décisions importantes ont été prises.

L'ensemble des membres du Bureau ont été reconduits et se compose donc ainsi :

Président	:	OBERLE	Laurent	:
1 ^{er} Vice Président	:	SIEFFERT	Raymond	
2 ^{ème} Vice Président	:	SIMON	Gérald	
Trésorier	:	ADAM	Jean Michel	
Trésorier Adjoint	:	WÄLTI	Jean Marc	
Secrétaire Générale	:	HENNA	Chantal	
Secrétaire Adjoint	:	GROLL	Roland	

Les points abordés les plus importants :

Bonne situation financière – Examen du fichier des adhérents – Décision des dates d'appel à cotisation 2010 – Annuaire des compétences plus efficace – Dates et lieux des prochaines assemblées générales - Organisation d'une conférence européenne au Conseil de l'Europe à Strasbourg – IFAN - Travaux en cours

Prochaine réunion du Conseil d'Administration : le 29 janvier 2010 à Mulhouse

Assemblée Générale

Notre assemblée générale 2010 aura donc probablement lieu au printemps, dans un lieu qui n'est pas encore fixé.

La conférence au Parlement Européen sera probablement reportée au printemps 2011, afin d'en permettre une communication efficace et pouvoir inviter à temps tous les intervenants parlementaires, homologues européens et partenaires. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce projet.

Nouvelle de nos Partenaires



Généralités

L'IFAN, créé en 1962 à l'initiative de l'ACANOR, regroupait à l'origine les associations similaires à elle dans divers pays. Aujourd'hui, et surtout pour des raisons économiques, l'IFAN ayant modifié les statuts d'origine, regroupe non seulement les associations mais également des sociétés multinationales utilisatrices des normes.

L'ACANOR, est bien entendu adhérente, et certains de ses membres participent à divers groupes de travaux (WG), dont les WG « IFAN Europe », WG1, WG 16 et le WG 17.

36^{ème} Assemblée Générale

La 36^{ème} Assemblée Générale de l'IFAN qui s'est tenue les 27 et 28 octobre 2009 à BERLIN, dans le cadre du 90^{ème} anniversaire de l'ANP (notre homologue allemande) avait vu la participation de trois de nos adhérents, Laurent OBERLE, Evelyne THOMANN et Isabelle HELLER.

ACTUALITES

Suite à la décision prise lors cette assemblée générale, l'ACANOR vient d'être invitée à donner ses commentaires sur la consultation de l'ISO relative au « ISO Strategic Plan 2011-2015 ».



Généralités

L'article 6 des statuts de l'ACANOR précise que l'AFNOR est membre de droit de l'association. A titre de réciprocité, l'ACANOR est adhérente d'office à l'AFNOR et figure à ce titre sur son annuaire des adhérents.

Assemblée Générale Extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra le 10 décembre 2009 à 17 heures au Collège des Bernardins à PARIS. Cette assemblée a pour but d'adapter les statuts de l'AFNOR suite au Décret N° 2009-697 du 16 juin 2009 relative à la Normalisation. Ce décret remplace celui qui était en vigueur précédemment. L'ACANOR assistera évidemment à cette assemblée d'autant plus qu'elle avait été consultée sur le projet et qu'elle avait émis de nombreuses remarques dont un certaines ont été prises en considération.

Club des Adhérents

L'AFNOR dans le cadre de son programme d'organisation de réunions du « Club des Adhérents, nous envoie régulièrement le programme des manifestations qu'elle organise. Une manifestation spéciale à laquelle **les adhérents de l'ACANOR sont invités** sont invités aura lieu le 11 décembre 2009 au Parlement Européen de Strasbourg et qui aura comme thème : « La qualité, facteur de performance ! Redécouvrez la qualité pour agir encore plus efficacement ».

Pour plus d'informations : Odile CARPENTIER
Tél. : 03 83 89 52 92 où E-mail : delegation.nancy@afnor.org



UTE-Enseignement

En étroite collaboration avec l'ACANOR, l'UTE a créé un service dénommé « UTE-Enseignement » auprès de l'Education Nationale.

L'utilité de ce service est de fournir aux professeurs de la filière électrique, un support pédagogique afin d'apporter aux élèves préparant un CAP ou BEP ou Bac Proc ou BTS, les documents normatifs nécessaires.

L'UTE réalisera en accord avec l'ACANOR, les mises à jour nécessaires des collections « électrotechnique » et « électronique » accessibles en ligne, afin de les adapter aux référentiels pédagogiques et aux dernières évolutions normatives.

Ces normes pourront être consultées dans le strict respect de la charte d'utilisation et dans le cadre bien défini des droits de copyright pour la préparation et la dispense des cours.

En accord avec les inspecteurs généraux du génie électrique, ce service fonctionnera en tant que opération test auprès des Académies de Strasbourg et de Paris.

D'autres contacts sont pris par l'ACANOR auprès des académies de Besançon et de Lille pour poursuivre ce déploiement.



SYndicat National des Matériels et Articles de Protection

Le SYNAMAP, dont le président d'Honneur Raymond SIEFFERT est notre 1^{er} Vice Président, pour s'adapter aux évolutions du marché de la sécurité au travail, avait décidé, après la consultation de ses adhérents, d'inscrire dans son nom, sa politique d'ouverture et de prise en compte des réalités du marché de la protection de l'homme au travail et est devenu le :

« Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection »

Son Président actuel est Bernard CUNY, et les coordonnées du SYNAMAP restent naturellement inchangées, à savoir :

SYNAMAP – Défense 1 – 39/41 rue Louis Blanc – 92038 PARIS LA DEFENSE

Tél. 01 47 17 64 36 - <http://www.synamap.fr>

NORMES & REGLEMENTATIONS ACTUALITES

ENERGIE

La norme NF EN 15376-1 « Carburants pour automobiles ETHANOL comme base de mélange à l'essence – Exigences et méthodes d'essais » a pris effet le 7 novembre 2009. Pour être mis sur le marché et utilisé comme composant des essences l'éthanol doit subir les tests aux essais prescrits par la norme précitée afin de répondre aux exigences de qualité du carburant final

(Extrait de la lettre électronique des adhérents Afnor « Les Exclusives N° 21 du 19 Novembre).

EAU

Loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006

L'EAU est un élément essentiel dans la vie d'un homme et le besoin d'accéder à l'eau reste une préoccupation quotidienne de tout être humain.

La directive cadre européenne (CDE) du 22 décembre 2000 qui a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004 fixe les objectifs aux états membres pour parvenir à un bon état chimique et écologique des eaux en 2015

Sur proposition du ministre de l'Ecologie et du développement durable et après une phase de concertation et de débats qui a duré près de deux ans, la loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques a été promulguée le 30 décembre 2006 (J.O. du 31/12/2006) avec deux objectifs principaux :

- ❖ Donner les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixé par la directive cadre européenne d'une part, et de retrouver d'autre part une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau et en favorisant le dialogue au plus près du terrain.
- ❖ Donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en termes de transparence vis à vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Consommation d'eau potable en France

L'eau potable peut avoir des usages non domestiques et des usages domestiques. Ces derniers concernent les ménages, mais aussi de nombreux services publics accueillant les usagers.

L'eau potable représente en France le quart de la consommation nette annuelle. La responsabilisation de l'utilisateur passe par le contrôle de la consommation et par la mise en place des compteurs individuels. Gérer la consommation et les ressources en eau constitue un enjeu majeur :

Quelques chiffres à méditer

- Un Français consomme 137 litres d'eau par jour (!), soit une moyenne de 60 m³ par an !
- Les fuites peuvent représenter 15 à 20 % des quantités d'eau consommée !
- Une « goutte à goutte » représente 4 litres par heure, soit 35 m³ par an !
- Un mince filet d'eau : 16 litres par heures, soit 140 m³ par an !

➤ Une chasse d'eau qui coule : 25 litres par heure, soit 220 m³ par an !

Prix de l'Eau potable en France

Le prix du m³ d'eau est fixé par le service public de l'eau et de l'assainissement avec un triple Objectif :

- ❖ Un objectif social d'accès de tous au service de l'eau
- ❖ Un objectif environnemental de gestion durable
- ❖ Un objectif économique de recouvrement des coûts.

Le service d'eau constitue un service public local qui donne lieu à une tarification locale et par conséquent le prix de l'eau varie. Ce sont effectivement les services publics locaux relevant des communes qui sont les autorités organisatrices et qui arrêtent les tarifs au début du contrat ou chaque année selon le cas. Les écarts de prix, souvent importants, s'expliquent par les facteurs géographiques, techniques, sociologiques de gouvernance ou de qualité de service.

Le **prix moyen du m³ d'eau en France est de 3,01 € TTC, inférieur à la moyenne européenne.**

Qualité de l'Eau Potable

La qualité de l'eau potable doit être reconquis et maîtrisée. Il faut noter que l'exploitation agricole (nitrates, pesticides,...), les résidus médicamenteux et perturbateurs endocriniens, ou encore les dérives d'usage domestique concourent à la pollution de l'eau !

Le Conseil économique, social et environnemental a voté au printemps dernier un avis consacré aux usages domestiques de l'eau.

Arrêté du 21 Août 2008 - Projet de norme NF P 16-005 Récupération des eaux de pluie

Cet arrêté précise les conditions d'usage de l'eau de pluies (collectée à l'aval de toitures inaccessibles) récupérée chez les particuliers ; Il autorise l'utilisation de cette eau pour des usages domestiques à l'extérieur des bâtiments (arrosage des jardins). A l'intérieur des bâtiments il limite cet usage à l'alimentation des toilettes et au lavage du sol. A titre expérimental, sous réserve d'un dispositif de traitement, il peut être autorisé au lavage du linge.

Le projet de norme NF P 16-005 « Système de récupération de l'eau de pluie pour son utilisation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments traite de la récupération des eaux de pluies en aval de toiture non accessibles et à leurs usages à l'intérieur et à l'extérieur de bâtiments neufs et existants »

Ce projet de norme fournit les prescriptions générales sur la conception, le dimensionnement, la mise en œuvre, la mise en service, l'entretien et la maintenance de ces systèmes. Il spécifie également les exigences minimales concernant les éléments constitutifs de ces systèmes.

(Informations recueillies dans la revue « ENJEUX AFNOR N° 29 de Novembre 2009 et du site internet : <http://www.ecologie.gouv.fr> »)

AGENDA

- AFNOR** : 11/12/2009 : La qualité, facteur de performance le 11 décembre au parlement Européen de Strasbourg.
- Divers** : 1-4/12/2009 : POLLUTEC à Paris Villepinte - <http://www.pollutec.com/>
3-4/12/2009 : 2^{ème} « IEC & Marketing and Communication » à Genève
(Centre International de Conférences)

N.B. : *Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, **ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.***

Rédacteur : Roland GROLL – 18 rue de la vallée – 68720 ZILLISHEIM – Tél/FAX : 03 89 06 26 96
Portable : 06 80 15 49 43 – e.mail : roland.groll@acanor.org